

Contrat de dépannage en électricité No B0000

Entre

Bühler Electricité SA, Boeuferrant-Sud 19, 1870 Monthey

ci-après l'Entreprise

et

.....

ci-après le Client

I. Obligation de l'Entreprise

1. L'Entreprise assure un service de dépannage des installations électriques privées (en amont du point de fourniture) pour le compte du Client mentionné ci-dessus. Les limites des prestations s'étendent du coffret d'introduction aux bornes de raccordement des objets fixes. Les prestations se limitent à des interventions d'urgence soumises à l'appréciation de l'intervenant.
2. Pour garantir un service efficace, l'Entreprise peut confier l'intervention à d'autres entreprises répondant aux dispositions de l'OIBT (Ordonnance sur les Installations à Basse Tension). L'Entreprise s'engage à envoyer, sur les lieux du dépannage, un employé qualifié. Dès l'arrivée sur place du dépanneur, les tarifs sont appliqués selon le tableau ci-dessous. Ces prestations sont facturées directement au client.
3. Les interventions ont lieu 24 heures sur 24, 365 jours par année.
4. Le **024 475 73 31** doit être appelé pour toute demande d'intervention et le numéro de contrat doit être donné à l'opérateur.
5. Un dépanneur vous rappellera dans les 30 minutes pour essayer de trouver une solution à votre problème par téléphone.
6. A moins de circonstances particulières (en cas de surcharge par exemple), le dépanneur doit arriver sur les lieux de l'intervention dans les deux heures qui suivent l'appel du Client ; pour autant que le problème n'ait pas déjà été résolu par téléphone.
7. Le client prend acte et accepte de ne pas pouvoir choisir le dépanneur appelé à intervenir.

II. Obligation de l'abonné

8. L'abonnement est arrêté au **prix forfaitaire de CHF 120,00 HT (cent vingt francs hors taxes) par an et par objet**. Il comprend les prestations visées ci-dessus sous chiffre I, payable à l'avance et à 30 jours à compter de la date de la facture annuelle. Les frais d'intervention ne sont pas compris dans ce montant. La première année est facturée au prorata temporis.

Contrat de dépannage en électricité No B0000

9. Objet : L'objet correspond à 1 numéro d'entrée.

	Objet	Abonnement
A		120.00
B		
C		
D		
E		
TOTAL		

10. Tarifs :

Tarifs d'intervention	Prix
Du lundi au vendredi (jours ouvrables), de 07h30 à 17h00 (16h00 le vendredi), temps calculé sur place, minimum 0.5 heure.	102.- /h.
Prise en charge et déplacements, 1x par intervention.	100.- /intervention
Du lundi au vendredi, de 17h00 (16h00 le vendredi) à 07h30 ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés (00h00-24h00) et vacances de Noël (2 semaines), temps calculé sur place, minimum 1 heure.	190.- /h.
Prise en charge et déplacements, 1x par intervention.	150.- /intervention.

11. Indexation : selon renchérissement USIE (Union Suisse des Installateurs Electriciens).

III. Entrée en vigueur, durée et fin du contrat

12. Le présent contrat prend effet le 1^{er} du mois suivant sa signature par l'abonné et dure jusqu'au 31 décembre de l'année de la signature. Il se renouvelle ensuite tacitement d'année en année, sauf résiliation écrite adressée à l'Entreprise jusqu'au 31 octobre pour le 31 décembre de l'année en cours.

IV. Election du for

13. Les parties conviennent que tous les litiges pouvant intervenir entre elles, quant à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, seront portés devant l'Autorité compétente du Canton du siège de l'entreprise, sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral.

Fait en deux exemplaires à Monthey, le

Le client :

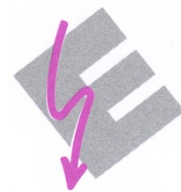
L'Entreprise :

Bühler Electricité SA

.....



Service de dépannage 24/24



Interventions normales:

024 / 475 73 33

Intervention selon disponibilité

Jours ouvrables,
du lundi au vendredi,
de 07h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)

Tarifs annuels

Interventions urgentes:

024 / 475 73 31

Intervention dans les 2 heures qui suivent l'appel

Indiquer le No de contrat ainsi que l'objet (adresse)

Pendant les heures normales: 07h30 à 17h00 (16h00 le vendredi),
du lundi au vendredi (jours ouvrables)

Tarifs annuels
+ 100.-/intervention

En dehors des heures normales: 17h00 (16h00 le vendredi) à 07h30,
les samedis, dimanches, jours fériés et vacances de Noël (2 semaines)

190.- /heure
+ 150.-/intervention

**Afin d'assurer un service de qualité, les interventions d'urgences peuvent être réalisées
par une des entreprises partenaires suivantes:**

Amaudruz SA – Lausanne
Bühler Electricité SA – Monthey
Chaillet SA Electricité – Lausanne
Cupelin SA – Lausanne
Estelec Chablais SA – Aigle
Mérimat SA – Vevey